

Les précautions standards et les AES

I- Historique

* Dans années 80 ; épidémie de VIH a rappelé l'existence du risque de transmission d'un agent infectieux du patient au soignant.

-> règles d'hygiène

* En 1994 employeurs responsables de la sécurité du personnel vis-à-vis des risques biologiques

Quand un risque de contamination des patients a été identifié, l'EtS doit informer les patients concernés et leur proposer un dépistage, et une prise en charge thérapeutique si besoin.

* En 1998 on constate que le virus de l'hépatite C est à l'origine de plusieurs cas de transmission en milieu de soins

Il s'agit d'une transmission de patient / soignant ou patient / patient ou soignant / patient

Les règles d'hygiène préconisées sont peu appliquées dans les unités de soin.

En 98 une circulaire dit que le risque de transmission d'agents infectieux est un risque permanent, qui concerne l'ensemble des germes véhiculés par le sang ou les liquides biologiques. Cette circulaire donne également les règlements relatifs à la protection des travailleurs.

Toutes ces recommandations évoluent en tenant compte de l'évolution des connaissances épidémiologiques

* En 1999 le CNIN élabore les « 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des risques IN »

Ces précautions sont divisées en trois : les précautions standards, les précautions particulières et les AES

Précautions standards = Précautions d'hygiène à appliquer par tous pour tout patient (soignants / visiteurs), quelque soit son statut infectieux.

Elles permettent d'assurer une protection systématique de tous les patients et des personnels vis-à-vis des risques infectieux.

Lors de tout risque de contact avec le sang, les liquides biologiques et tout autre produit d'origine humaine (excrétas, tissus ...)

Précautions particulières = Précautions complémentaires nécessitées par la présence d'une infection ou par la diminution des défenses immunitaires du patient.

Le CLIN a pour rôle :

- établir le programme de prévention
- étudier les moyens à mettre en œuvre
- évaluer les actions entreprises

Le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail) : formule un avis sur ce programme et aide à sa mise en œuvre

II- Les risques pour le soignant

Le sang peut véhiculer toute sorte d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites, champignons.

Tous les liquides biologiques peuvent contenir du sang, même si ce n'est pas toujours en quantité visible.

Modes de transmission du risque infectieux chez le soignant :

- pique
- contact
- projection

III- Les risques pour le patient

Modes de transmission du risque infectieux chez le patient :

- manuportée :
 - non respect du lavage des mains
 - gants non changés entre deux patients
- aéroporté
- instruments :
 - Stérilisation ou désinfection inefficace
 - Réutilisation de dispositifs à usage unique
 - Instruments déconditionnés à l'avance et contaminés

par projection de micro gouttelettes de liquide biologiques

- solutions médicamenteuses ou non, présentées en flacon multi doses et utilisés pour plusieurs patients (un patient = une dose !!!)

Précautions standards :

Hygiène des mains

Port de gants à usage unique

Port de sur blouse, tabliers (toilette contre les projections d'eau, pour servir les repas), lunettes (en cas de patient infecté) , masque (pour tous les pansements)

Matériel :

- piquant / tranchant : à éliminer immédiatement dans le réceptacle spécifique (boite jaune avec couvercle rouge) au plus près du soin.

- matériel réutilisable : bien désinfecter et bien respecter les procédés d'entretien

Locaux et surfaces :

Faire bien attention à leur désinfection

Emballage étanche et précaution pour le transport :

- Des prélèvements biologiques

- Du linge et matériel souillés (sacs de différentes couleurs suivant le type de linge)

- Des déchets

IV- Protocoles AES

Accident survenant par contact avec du sang ou un liquide biologique et comportant une effraction cutanée par piqure, coupure, une atteinte d'une peau lésée, atteinte d'une muqueuse

Risques encourus :

Tout AES fait courir le risque d'une transmission virale :

Hépatite B (30%)

Hépatite C (3%)

HIV (0,3%)

Les AES chez les étudiantes infirmiers.

Il y a un pic contaminant dans la formation au cours de la première année car on n'a pas la dextérité

Circonstances de survenue : piqure (80%) - coupure (10%) - projection (7%) - morsure (3%)

Mesures universelles :

- Respect des précautions standards
- Vaccination contre l'hépatite B
- Système de surveillance des AES
- Information et formation permanente
- Choix rationnel du matériel
- Prise en charge rapide des AES
- Ne pas recapuchonner les aiguilles
- Ne pas désadapter les aiguilles à la main
- Déposer immédiatement les aiguilles dans le container adapté installé au plus près du soin (les évacuer quand ils sont remplis au $\frac{3}{4}$)
- Mettre de gants pour toutes injections
- Protéger toutes les plaies du soignant
- Porter sur blouse, masque, lunette
- Se laver ou se désinfecter les mains avant et après chaque soin
- Décontaminer les surfaces souillées
- Transporter les prélèvements, linge, matériels et déchets dans un contenant étanche
- Utiliser du matériel sécurisé
- Utiliser du matériel désinfecté

Si piqure ou contact sur peau lésée : (voir plaquette)